



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.973**

**OBJET** : OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGRÉMENT D'ACQUÉREUR POUR LE LOT DE COPROPRIÉTÉ POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ AU 35/37, RUE DES CORDELIERS (LOT N° 110).

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine  
Coordination Aménagement Urbain

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 04/10/10

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGRÉMENT D'ACQUÉREUR POUR LE LOT DE COPROPRIÉTÉ POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ AU 35/37, RUE DES CORDELIERS (LOT N° 110). - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La " SEMEPA " a saisi la Ville d'Aix-en-Provence, conformément aux dispositions de l'article 15 de la convention publique d'aménagement pour l'Opération de Revitalisation du Centre Ville en vue de la cession du lot de copropriété dans l'ensemble immobilier situé au 35/37 rue des Cordeliers.

La cession dont il s'agit, concerne l'immeuble en copropriété situé 35, rue des Cordeliers composé de 3 étages sur rez-de-chaussée à usage d'habitation avec caves en sous sol.

La SEMEPA a obtenu un permis de construire le 12/12/2007 sur l'ensemble 35, 37 rue des Cordeliers, autorisant la réhabilitation de 8 logements et 2 caves ainsi que la surélévation de l'immeuble.

La commercialisation de l'immeuble a fait l'objet d'une large publicité :

- plusieurs agences immobilières aixoises ont l'immeuble en commercialisation,
- une fiche de vente a été mise sur le site Internet de la SEMEPA,
- un panneau de vente a été apposé sur la façade de l'immeuble, et plusieurs visites des locaux ont ainsi été organisées.

L'immeuble a également fait l'objet d'une évaluation par un expert immobilier agréé.

La SEMEPA vend en l'état le lot à réhabiliter.

**Le lot n°110 de l'immeuble 35, RUE DES CORDELIERS (AB n°373) :**

La cession du lot n°110 constitué d'un appartement au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble de Type 2 pour une surface Carrez correspondant à l'état futur à 48,45 m<sup>2</sup>.

Les travaux de restauration des parties communes de l'immeuble du 35, rue des Cordeliers ont d'ores et déjà fait l'objet d'un vote de l'assemblée générale de copropriété et l'acquéreur du lot n°110, outre le prix du lot d'un montant de 160 987,00 €, s'engage également pour le montant de la quote-part de travaux et d'honoraires techniques afférents à son lot soit la somme de 52 013,19€.

Les travaux d'aménagements intérieurs restent à la charge de l'acquéreur.

Le projet de l'acquéreur prévoit la réhabilitation totale des locaux.

Cette cession a fait l'objet d'un compromis de vente signé le 30/06/2010.

| <b>Adresse et Numéro lot de copropriété</b> | <b>Niveau</b>          | <b>Nature local</b>                                      | <b>Identité acquéreur</b>  | <b>Prix cession</b> |
|---|------------------------|--|--|---------------------|
| 35, Rue des Cordeliers<br><br>Lot n°110     | 3 <sup>ème</sup> étage | Logement de Type 2 d'une surface de 48,45 m <sup>2</sup> | Monsieur et Madame Sébastien HENRI demeurant 27, Allée des Lilas à SAINT MAXIMIN (83470), ou SCI à constituer. | 160 987,00 € *      |

*\*Au prix de cession du foncier s'ajoute la quote-part de travaux de parties communes afférente au lot n° 110 et le montant des travaux de parties privatives selon les aménagements intérieurs qui seront décidés par l'acquéreur.*

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AGREER** les acquéreurs et les conditions de cession du lot n° 110 de l'ensemble immobilier situé au 35/37 rue des Cordeliers, tel que présentés dans l'exposé qui précède.

**2010.973 - OPÉRATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AGRÉMENT D'ACQUÉREUR POUR LE LOT DE COPROPRIÉTÉ POUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ AU 35/37, RUE DES CORDELIERS (LOT N° 110).**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 48</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 46</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 7</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 48</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 35</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 13</b> |

**Ont voté contre**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**